

SOMMAIRE.

Articles de Fonds.

	Pages
G. SCHLEGEL, On the invention and use of fire-arms and gunpowder in China, prior to the arrival of Europeans.	1
J. BEAUVAIS, Kouang-si	12, 59, 145
M. DE MAROLLES, Souvenirs de la révolte des Tai-Ping	201
HENRI CORDIER, Les marchands hanistes de Canton	281

Mélanges.

✓Ancient Chinese Phonetics, by S. H. Schaank	106
✓Abel-Rémusat, bibliographe, par Henri Cordier	109
Le traité Russo-Chinois sur la Mandchourie	119
Situation de l'Indo-Chine (1897—1901). Rapport par M. Paul Doumer	122
✓Peinture au Japon	167
Les douanes impériales maritimes chinoises, par Henri Cordier.	222
✓Le Laos Siamois, par M. Suzor	240

Variétés.

✓Shichi kō Zōshikwan no uta, Lied der Daishichi Kōtōgakko Zōshi-kwan, von Dr. Gramatzky	30
Traité Anglo-Japonais	32
✓Une histoire de l'art japonais, par Thiébaud-Sisson.	33
XIII ^e Congrès international des Orientalistes	35, 316
✓Remèdes tonkinois	132
Un train impérial. — Consécration des chemins de fer en Chine.	134
✓Chinese pictorial art	177
✓Le roi Tchoulalonkorn	179
Congrès international des Orientalistes de Hanoi.	183
✓La coloration dentaire des Annamites	184

Documents officiels.

Anglo-Chinese Treaty.	324
Convention entre la France et le Siam.	335

Nécrologie.

Professor Carl Arendt, Pierre Heude, par Henri Cordier; Cornelis Petrus Tiele, par G. Schlegel	37
Eugène Buissonnet, Marquis Saigo, Robert James Forrest, Mary Summer, Léon Feer, par Henri Cordier	248
Alexandre Michie, Jonathan Lees, James H. Hart, Angelo Zottoli, Lieou K'ouen-yi, par Henri Cordier.	338

LES MARCHANDS HANISTES DE CANTON

PAR

HENRI CORDIER.



On désignait, à Canton, sous le nom de 行, *Hong* ou *Hâng*, les *Hong ou Hang*. maisons de commerce et en particulier celles des marchands indigènes privilégiés, intermédiaires ou garants des négociants étrangers; d'où les expressions de *Hong merchants* ou de *marchands hanistes*; la réunion de ces hanistes était appelée *Co-hong* ou *Co-hang*. Le terme *factorerie* désignait plus particulièrement les maisons des étrangers, résidence et bureaux; les *hong* servaient également de magasins.

Les réunions des hanistes se tenaient sous la présidence du *Le Hoppo*. *Hoppo* dans un bâtiment appelé 公司 *Kong-sse*, 'Compagnie' d'où, avec la prononciation locale, *Consoo*, et *Consoo House*. Le Hoppo, que Sonnerat appelle *l'Opeou* ¹⁾ et Renouard de Ste. Croix le *hautpoul* ²⁾, était le titre donné par erreur par les étrangers au haut fonctionnaire placé à la tête des douanes maritimes qui, représentant le ministère des finances, *Hou-Pou* 戶部, était désigné par ce nom déformé. C'était prendre le Pirée pour un homme. Le Surintendant des Douanes est appelé *Hai Kouan Kien-tou* 海關監督, mais à Canton, ce fonctionnaire, désigné par la maison impériale, portait le titre de *Yué Hai Kouan Pou* 粵海關部; c'était le

1) Voyage, II, p. 9.

2) *Voy. aux Indes Orientales*, III, p. 93.

ordre à ce que vos matelots et tous les gens à gages qui vous sont subordonnés ne s'écartent pas de leur devoir, se soulent, aillent se quereller et se disputer. Les lois de notre Empereur sont très sévères; il n'y aura point de grâce pour l'homicide; le criminel ne pourra ni se sauver ni retourner dans sa patrie. La volonté de l'Empereur est de punir ces sortes de meurtriers qui troublent la tranquillité des gens de bien. Conformez-vous, Messieurs, et instruisez les gens qui vous sont subordonnés, des lois qui sont ci-dessus mentionnées, pour que à l'occasion, ils n'aient point à prendre une cause d'ignorance.

Le seize de la onzième lune de la quarante cinquième année du règne de l'Empereur K'ien-Loung qui répond à la date du onze Décembre mil sept cent quatre vingt.

Je, soussigné, Interprète pour le Roi en langue chinoise, certifie la traduction ci-dessus fidèle, traduite *verbo ad verbum* sur l'original déposé aux Archives de la Chancellerie. En foi de quoi, j'ai signé le présent à Canton en Chine, le cinq janvier mil sept cent quatre vingt un.

GALBERT. 1)

*Conquêtes de
K'ien-Loung.*

C'est par l'intermédiaire des hanistes que la gravure des seize dessins du frère Attiret, de Jean Damascène, de Joseph Castiglione, d'Ignace Sichelbarth, représentant les conquêtes de l'Empereur K'ien-Loung, envoyés en Europe pour être gravés sous la direction de C. N. Cochin fils, par Masquelier, Aliamet, Le Bas, Aug. de St. Aubin, Née, B. L. Prevost, Choffard, N. de Launay, furent payés ainsi qu'en témoigne l'intéressant document suivant. C'est par un décret de la 30^e année de son règne, daté du 13 juillet 1765, que K'ien-Loung avait donné l'ordre d'envoyer les dessins en Europe pour être gravés par les plus célèbres artistes.

BILLET D'OBLIGATION 約字 [Yò tseu] 2).

P'an T'oung-wen et autres, marchands hannistes au Kouang-Toung 3), en

1) Archives des Colonies: CHINE, 1776—1782, No. 13.

2) Ce document que j'ai examiné a été traduit et m'a été communiqué obligeamment par M. Maurice Courant. Il porte le No. 5231 du Nouveau Fonds chinois dont M. Courant dresse le catalogue à la Bibliothèque nationale.

3) 廣東洋行 *Kouang Toung Yang Hang*; 行, *Hong* en cantonnais.

s'engageant publiquement fait une commande a Kan-tché-li ¹⁾ et à Wou-kia-lang ²⁾, chefs ³⁾ pour le royaume de France.

Nous avons reçu de LL. EE. le vice-roi et le surintendant des Douanes communication d'un ordre impérial prescrivant de transmettre, pour les faire graver sur cuivre, quatre dessins représentant les victoires remportées lors de la soumission des tribus musulmanes de Dzoungarie. Avec bordereau ont été envoyés: le camp de Ngai-yu-chi-tcha, dessin original de Lang Chi-ning ⁴⁾, 1 feuille; A-eul-tch'ou-eul, dessin original de Wang Tché-tch'eng ⁵⁾, 1 feuille; le peuple d'Ili faisant sa soumission, dessin original de Ngai K'i-mong ⁶⁾, 1 feuille; K'ou-eul-man, dessin original de Ngan Te-yi ⁷⁾, 1 feuille. En même temps ont été envoyés deux papiers en caractères barbares (*fan*) d'Italie ⁸⁾ et deux papiers en caractères barbares (*fan*) ayant cours dans tous les pays d'Occident. Ces diverses pièces sont parvenues à notre comptoir, avec l'ordre transmis par les autorités de traiter [cette affaire].

Maintenant nous remettons aux chefs Kau-tché-li et Wou-kia-lang l'ensemble des quatre dessins originaux et des quatre papiers en caractères barbares, pour que le tout soit porté par le vaisseau *Po-yé* ⁹⁾ en Votre pays et qu'on prenne la peine de le remettre à la Compagnie ¹⁰⁾; celle-ci confiera les pièces aux Ministres d'Etat de votre pays et les chargera de faire graver quatre planches de cuivre avec une exactitude respectueuse, en se conformant aux modèles et aux instructions contenues dans les documents en caractères barbares. La gravure étant achevée, pour chaque planche on tirera 200 exemplaires sur bon papier résistant; soit en tout 800 feuilles, qui, avec les planches de cuivre, seront divisées [en deux lots] et chargées sur deux vaisseaux pour être rapportées: chaque vaisseau devra porter 2 planches de cuivre et 100 exemplaires de chaque gravure, soit en tout, 400 feuilles. Les quatre dessins originaux en-

1) 呷 叻 哩.

2) 噶 咖 喇.

3) 大班. *Ta-pan*, chef; en *pidgin-english*, *tai-pan*, nom donné au chef et aux associés d'une maison de commerce.

4) 良 世 寧 *Lan Chi-ning*, Joseph Castiglione.

5) 王 致 誠 *Wang Tché-tch'eng*.

6) 艾 啟 蒙 *Ngai K'i-mong*.

7) 安 德 義 *Ngan Te-yi*.

8) 依 大 理 亞 國 番.

9) 白 耶.

10) 公 班 壹 *Kong pan yi*.

voyés d'ici et les quatre documents en caractères barbares seront joints, et le tout exactement devra arriver au Kouang-Toung environ dans la 33^e année ¹⁾ pour être remis aux autorités.

Maintenant on verse à l'avance 5000 taels d'argent *hoā-piēn* ²⁾ à titre d'arrhes. Si pour le prix du travail cela n'est pas suffisant, au jour de l'arrivée des planches de cuivre, on complétera intégralement le prix. S'il y a quelque accident de mer, le prix du travail et le fret seront portés au compte de notre comptoir.

Ce billet d'obligation est dressé en deux exemplaires semblables, l'un est remis au chef Kan-tché-li qui l'emportera dans son pays et s'y conformera, l'autre est remis au chef Wou-kia-lang résidant à Canton pour qu'il le conserve comme preuve. Des deux parts, il n'y aura pas de négligence.

Cela est une affaire importante transmise par les autorités pour être traitée; il faut que la gravure soit très fine et conforme au modèle. Aussitôt [le travail] fait, renvoyer le tout dans les délais; le plus tôt sera le mieux.

Ce billet d'obligation est remis à MM. les chefs Kan-tché-li et Wou-kia-lang.
K'ien-loung, 30^e année, lune, jour 1765.

[Signé par] P'AN T'oung-wen 潘同文.

YEN T'ai-houo 顏泰和.

TCH'EN Kouang-chouen 陳廣順.

K'IEOU Yi-foung 邱義豐.

TS'AI Tsiu-foung 蔡聚豐.

TCH'EN Youen-tsiuen 陳源泉.

TS'AI Fong-youen 蔡逢源.

TCHANG Kiai-youen 張禧源.

TCH'EN Youen-lai 陳遠來.

YE Kouang-youen 葉廣源.

Nombre des Hanistes.

Le nombre des marchands hanistes a souvent varié; on vient de voir qu'il était de dix en 1765; Sonnerat (*Voy.*, II, p. 10) n'en comptait que sept.

En novembre 1807, lors de la visite de Renouard de Sainte-Croix, il y avait à Canton douze marchands hanistes:

1) 1769.

2) 花邊銀 "a milled dollar" (Williams).

通 報

T'oung pao

ARCHIVES

POUR SERVIR À

L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE, DES LANGUES, DE LA GÉOGRAPHIE ET
DE L'ETHNOGRAPHIE DE L'ASIE ORIENTALE

(CHINE, JAPON, CORÉE, INDO-CHINE, ASIE
CENTRALE et MALAISIE).

RÉDIGÉES PAR MM.

GUSTAVE SCHLEGEL

Professeur de Chinois à l'Université de Leide

ET

HENRI CORDIER

Professeur à l'École spéciale des Langues orientales vivantes et à l'École libre des
Sciences politiques à Paris.

Série II. Vol. III.



LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE

CI-DEVANT

E. J. BRILL.

LEIDE — 1902.